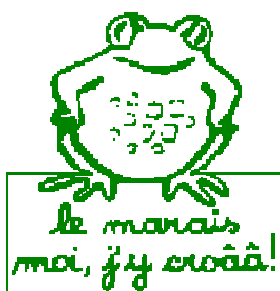


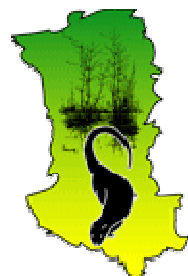
Pour la création du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Nous demandons le classement du Marais Poitevin en Parc Naturel Régional sur la base du projet de charte approuvé par la majorité des collectivités locales



*Coordination pour la défense
du Marais Poitevin*

*avec le soutien
de*



*Deux-Sèvres
Nature
Environnement*



*Nature
Environnement
17*

Février 2008,

Le Marais poitevin est la deuxième zone humide de France par la superficie. Situé à l'amont de la réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, ce territoire, réservoir majeur de biodiversité, doit conjuguer la présence d'activités humaines diverses avec l'impératif du bon fonctionnement des systèmes aquatiques.

Or, le Marais Poitevin a été fortement dégradé par une agriculture intensive, peu respectueuse de l'environnement. Au cours des années 1980-90, des dizaines de milliers d'hectares de prairies naturelles humides ont été retournés et asséchés pour y implanter des grandes cultures céréalières. Devant ce constat, c'est fort logiquement que le label Parc naturel régional obtenu en 1979 ne fut pas renouvelé en 1997. Depuis, des associations de protection de l'environnement et quelques élus courageux s'escriment à enrayer ce processus destructeur. Malgré leurs efforts, le territoire souffre toujours des effets néfastes d'une agriculture poussée à « produire plus » ; des considérations politiciennes locales contribuent à bloquer les avancées nécessaires.

Pourtant, sous l'impulsion des Régions des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, une nouvelle charte de Parc naturel régional a été rédigée, aboutissement d'une concertation engagée avec tous les

COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN

63, rue des Plantis, 85490 BENET ~ tél. 06 84 61 65 41 ~ fax : 02 72 34 02 54

Internet : <http://marais-poitevin.org> ~ e-mail : coord@marais-poitevin.org

Association agréée de protection de l'Environnement (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée)
affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

